

Bordereau des pièces justificatives fournies pour ma demande de participation au mouvement inter départemental (cocher la case si vous joignez le document)

Nom : Prénom :

OBLIGATOIRE pour tous (sans ce document, la demande ne sera pas validée)

- Confirmation de participation au mouvement inter départemental imprimé et signé.

Séparation géographique de conjoint ou autorité parentale conjointe (en cas de divorce ou annulation de PACS ou séparation avec garde partagée, garde alternée ou droit de visite)

- Photocopie livret de famille
- Extrait d'acte de naissance du (des) enfant(s)
- Attestation de PACS
- Extrait d'acte de naissance du conjoint portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs (moins de 3 mois)
- Certificat de scolarité pour les enfants de 16 à 18 ans
- Certificat de grossesse
- Attestation de reconnaissance anticipée établie le 01/01/2019 au + tard

Uniquement dans le cas de l'autorité parentale conjointe

- Décisions de justice concernant la résidence de l'enfant
- Décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement
- Pièce justificative concernant le département sollicité (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent, ou certificate de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe)

Pour les conjoints (ou ex) employés

- Contrat de travail accompagné
- Bulletins de salaires
- Chèques emploi service
- Pour les personnels Education nationale, une attestation d'exercice ;

Pour les conjoints (ou ex) au chômage

Demande de majoration exceptionnelle de barème de 800 points pour handicap

- Annexe 1 - demande de bonification au titre du handicap
- Pièce attestant que l'agent entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE) pour l'attribution de 100 points.
- Pièce attestant que l'agent ou son conjoint rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi pour les 800 pts.
- S'agissant d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les

Demande de bonification pour les centres d'intérêts matériels et moraux dans les DOM

- Annexe 2 - Eléments d'analyse permettant la reconnaissance du CIMM
- Résidence des père et mère ou à défaut des parents les plus proches sur le territoire considéré (Pièce d'identité, titre de propriété, taxe foncière, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc...)
- Biens fonciers situés sur le territoire considéré dont l'agent est propriétaire.(Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, titre de propriété, taxe foncière, etc...)
- Résidence antérieure de l'agent sur le territoire considéré (une facture EDF (électricité), d'eau ou de gaz, une facture de téléphone fixe, mobile, ou de forfait/box d'accès à Internet, un avis d'imposition ou de non-imposition, un titre de propriété ou encore une quittance de loyer, une attestation d'assurance habitation, un certificat d'hébergement etc... au nom de l'agent)
- Lieu de naissance de l'agent ou de ses enfants sur le territoire considéré. (Pièce d'identité, extrait d'acte de naissance)
- Bénéfice antérieur d'un congé bonifié. (Copie de la décision par

Demande de bonification au titre de la situation de parent isolé

- photocopie du livret de famille
- extrait d'acte de naissance
- toute pièce attestant de l'autorité parentale unique
- toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature...)

- Attestation d'inscription au pôle emploi
- Attestation de la dernière activité professionnelle.
- Pour les conjoints (ou ex) chefs d'entreprise, commerçants, artisans et auto-entrepreneurs ou structures équivalentes,**
- Joindre une attestation d'immatriculation au registre du commerce et au répertoire des métiers
- Toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif :

- Déclaration récente de montant du chiffre d'affaires,
- Bail commercial,
- Preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle,
- Preuves de commercialisation de produits ou prestations récente...)

Pour les conjoints (ou ex) suivant une formation professionnelle

- Copie du contrat d'engagement
- Copie du dernier bulletin de salaire.
- Profession libérale**
- Attestation d'inscription auprès de l'URSSAF,
- Justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (R.C.S.) ou au répertoire des métiers (R.M)...
- Autres documents :
- Autres documents :

pièces justificatives relatives au suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

- Toutes pièces montrant que le changement de département améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.
- Autres documents :
- Autres documents :

laquelle a été octroyé le congé bonifié)

- Comptes bancaires, d'épargne ou postaux dont l'agent est titulaire sur le territoire considéré. (Relevé d'identité bancaire, etc...)
- Paiement par l'agent de certains impôts, notamment l'impôt sur le revenu, sur le territoire considéré. (Avis d'imposition)
- Affectations professionnelles antérieures sur le territoire Considéré. (Attestations d'emploi correspondantes)
- Inscription de l'agent sur les listes électorales d'une commune du territoire considéré.(Carte d'électeur)
- Etudes effectuées sur le territoire par l'agent et/ou ses Enfants.(Diplômes, certificats de scolarité, etc...)
- Demandes de mutation antérieures vers le territoire considéré. (Copies des demandes correspondantes)
- Durée et nombre de séjours dans le territoire considéré. (Toutes pièces justifiant ces séjours.)
- Autres documents :
- Autres documents :

liorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature...)

- Autres documents :
- Autres documents :

Nous vous conseillons de mettre un maximum de documents. Pour le RC et l'APC, joignez au moins un justificatif par année de séparation (même si vous l'avez déjà fourni l'année dernière). Cochez les cases des documents que vous envoyez et joignez ce formulaire. faites une copie des documents envoyés.

A renvoyer en recommandé avec accusé de réception / à déposer contre récépissé (17 décembre dernier délai) à DSDEN 93 DIMOPE 2 service mouvement interdépartemental - 8 rue Claude Bernard - 93008 Bobigny cédex